



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

*Exercice clos le 30 septembre 2008*



# RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

## MUSÉE GRÉVIN SA

I.	Rapport annuel de gestion sur l'exercice clos le 30 septembre 2008.....	4
1.	<b>Activité et résultats de la Société au cours de l'exercice écoulé .....</b>	<b>4</b>
1.1	Situation de la Société durant l'exercice écoulé ; Faits marquants de l'exercice .....	4
1.2	Analyse des résultats de la Société .....	4
1.3	Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice.....	5
1.4	Risques et litiges .....	5
2.	<b>Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir .....</b>	<b>6</b>
3.	<b>Gouvernement d'entreprise .....</b>	<b>6</b>
3.1	Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce).....	7
3.2	Rémunération des mandataires sociaux.....	8
4.	<b>Capital de la Société .....</b>	<b>13</b>
4.1	Capital de la Société au 30 septembre 2008 .....	13
4.2	Evolution du capital de la Société .....	13
4.3	Achat d'actions en vue de la régularisation des cours .....	13
4.4	Participation des salariés au capital social.....	13
4.5	Délégations en matière d'augmentation de capital .....	13
5.	<b>Informations sur les aspects sociaux de l'activité de la Société.....</b>	<b>14</b>
6.	<b>Rapport Environnement 2008 .....</b>	<b>14</b>
7.	<b>Politique de dividendes .....</b>	<b>14</b>
7.1	Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les cinq derniers exercices .....	14
7.2	Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat.....	15
8.	<b>Autres informations .....</b>	<b>15</b>
8.1	Dépenses non déductibles fiscalement.....	15
8.2	Filiales et participations.....	15
8.3	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	15
8.4	Informations sur le cours de bourse .....	15
8.5	Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier .....	16
8.6	Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce.....	16
8.7	Conventions et engagements visés à l'article L.225-39 du Code de commerce.....	16
	<b>Annexes au rapport annuel de gestion.....</b>	<b>17</b>
1.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices .....	17
2.	Evolution du cours de bourse.....	17
3.	Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise.....	18

<b>II.</b>	<b>Comptes annuels et Annexes de l'exercice clos le 30 septembre 2008 .....</b>	<b>20</b>
2.1	Comptes et Annexes aux comptes annuels .....	21
2.2	Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels .....	34
2.3	Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	36
<b>III.</b>	<b>Contrôle interne .....</b>	<b>38</b>
3.1	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.....	38
3.2	Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration.....	48
<b>IV.</b>	<b>Autres informations .....</b>	<b>50</b>
	Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions .....	50
<b>V.</b>	<b>Rémunération des contrôleurs légaux.....</b>	<b>52</b>
<b>VI.</b>	<b>Politique d'information .....</b>	<b>53</b>
6.1	Documents d'information .....	53
6.2	Informations publiées ou rendues publiques depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2008 .....	53
<b>VII.</b>	<b>Déclaration des personnes responsables .....</b>	<b>54</b>

# I - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008

## 1 - ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

### 1-1 Situation de la Société durant l'exercice écoulé : Faits marquants de l'exercice

#### L'acquisition des espaces du 8 Boulevard Montmartre

En Novembre 2007, Musée GREVIN a fait l'acquisition d'espaces complémentaires situés au 8 Boulevard Montmartre. Ces espaces n'ont pas été exploités durant l'exercice et les études d'aménagement sont toujours en cours.

#### Les nouvelles cires de l'exercice

Les personnalités ayant fait leur entrée au Musée GREVIN au cours de l'exercice 2008 sont Arielle DOMBASLE, Jenifer, Shah Ruhk Khan, Stéphane BERN, et Céline DION et René ANGELIL.

#### Les chiffres clés

L'activité ainsi que les résultats enregistrés par la Société au cours de l'exercice écoulé sont récapitulés dans le tableau de synthèse ci-dessous :

En K€	2008	2007	Var en %
Fréquentation (en millier de visiteurs)	751	762	-1,4%
Dépense par visiteur en € TTC	14,61	13,96	4,7%
Chiffre d'affaires	11 007	10 498	4,8%
Résultat Exploitation	4 082	4 470	-8,7%
Résultat Financier	77	119	-35,3%
Résultat Net	2 739	3 037	-9,8%

### 1-2 Analyse des résultats de la Société

Musée GREVIN a connu un bon niveau de fréquentation même si celui-ci est en baisse par rapport à l'année précédente.

Le chiffre d'affaires de la Société s'est élevé à 11.007.071 euros contre 10.498.797 euros pour l'exercice précédent, soit une hausse de 4,8 %.

Le résultat d'exploitation de l'exercice s'élève à 4.082.114 euros contre 4.469.766 euros au titre de l'exercice précédent, en diminution de 8,7 %.

L'augmentation du chiffre d'affaires s'explique principalement par trois facteurs :

- une augmentation de la dépense par visiteur,
- une bonne performance de l'activité boutique qui bénéficie pleinement (et sur une année pleine) du réaménagement des espaces de ventes en Février 2007,
- une forte activité « évènementiel » de privatisation des espaces de Musée GREVIN avec un nombre de soirées en hausse par rapport à l'exercice précédent.

La diminution du résultat d'exploitation s'explique par :

- une diminution de la fréquentation de 10.964 visiteurs avec un impact à la baisse sur le chiffre d'affaires de 152 K€ HT,
- la mise en place d'un plan de travaux de réfection de la toiture qui a impacté le résultat de l'exercice de 103 K€,
- une augmentation des loyers de 157 K€ à la suite de la reprise du bail commercial des espaces situés au 8 Boulevard Montmartre,
- des charges de personnel en hausse en raison notamment d'un réajustement de l'intéressement versé au personnel de la Société au titre de l'exercice 2006/2007.

Le résultat financier ressort, en bénéfice, à 77.254 euros contre 118.905 euros en 2007.

La trésorerie de la société est gérée dans le cadre d'un contrat de gestion centralisée de la trésorerie mis en place au sein du groupe CDA. Les produits financiers reflètent la rémunération de l'excédent de trésorerie de la société. En 2008, une partie de l'excédent de trésorerie de GREVIN a permis de financer l'acquisition du droit au bail des espaces du 8 Boulevard Montmartre, ce qui explique la diminution de la rémunération de la trésorerie.

Le résultat net est de 2.738.867 euros, en diminution de 9,8 % par rapport à celui constaté au titre de l'exercice précédent.

### **1-3 Evènements survenus depuis la clôture de l'exercice**

Aucun évènement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

### **1-4 Risques et litiges**

#### *1-4.1 Risques de marché*

Les risques de marché sont caractérisés par les risques de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Compte tenu de l'absence de l'endettement bancaire et de la situation de trésorerie positive, les risques de liquidité et de taux d'intérêt de la société sont quasiment nuls.

Aucune transaction n'est réalisée en devise.

La trésorerie est placée, dans le cadre du contrat de gestion centralisée de trésorerie du groupe CDA, et fait l'objet d'une rémunération basée l'évolution des taux d'intérêts court terme.

#### *1-4.2 Risques de crédit client*

La majorité des entrées au Musée sont réglées par les clients, directement en caisse, avant l'entrée. Les billets pré-vendus et les prestations de privatisation des espaces du Musée, font principalement l'objet d'encaissement par avance, de sorte que le risque de crédit client est faible

#### *1-4.3 Risques juridiques et prud'homaux*

Au 30 septembre 2008, la société ne supporte aucun risque juridique ou prud'homal d'un montant significatif qui ne soit pas le cas échéant provisionné.

#### *1-4.4 Risque relatif à la sécurité des biens et des personnes*

MUSEE GREVIN SA a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

Un dispositif de détection et de revue régulière des risques liés à l'exploitation est en place.

## **2 - EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

La fréquentation 2009 sera soutenue par des campagnes de communication, de relations publiques et des actions commerciales.

L'offre continue d'être valorisée par la création de nouvelles cires. A ce titre, sont prévues pour l'exercice 2008/2009 la représentation des personnalités suivantes :

- Benoit POELVOORDE (inauguration le 13 Octobre 2008)
- Roberto ALAGNA (inauguration le 09 Décembre 2008).

## **3 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

Vous trouverez ci-après la liste des mandats et fonctions exercées par vos mandataires sociaux, ainsi que leurs rémunérations au titre de l'exercice écoulé.

Sur les autres aspects afférents au Gouvernement d'entreprise, notamment les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, nous vous invitons à prendre connaissance du rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

**3-1 Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société autre que Musée Grévin SA, par les mandataires sociaux (Article L.225-102-1 al.3 du Code de commerce) durant l'exercice**

<p style="text-align: center;"><b>Serge NAIM</b></p> <p>-Président du Conseil d'administration - Administrateur (depuis le 29 juin 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Directeur Parcs de loisirs et Membre du Directoire de la Compagnie des Alpes</li> <li>- Président du Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA</li> <li>- Représentant permanent du Président (Grévin et Compagnie SA) de la Société Nouvelle d'Exploitation de Parc de Loisirs</li> <li>- Administrateur de "Les Productions du Parc" SAS</li> <li>- Président du Conseil d'administration de SMVP SAS</li> <li>- Représentant permanent du Président (CDA) d'Eco Bio Gestion SAS (anciennement Bioscope Gestion)</li> <li>- Membre du Conseil d'administration de BICI Entertainment</li> <li>- Président de Parc Agen SAS (Walibi Aquitaine) et d'Avenir Land SAS (Walibi Rhone Alpes) (jusqu'au 24/07/08)</li> <li>- Administrateur de Belpark BV, d'ImmoFlor NV et de Premier Financial Services (Belgique)</li> <li>- Directeur de Dolfinarium Harderwijk BV et de Grévin Avonturenpark BV (jusqu'au 03/12/2007),</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Harderwijk Hellendoorn Holding (HHH) (depuis le 13/12/07)</li> <li>- Président de P2P-WEB</li> <li>- Gérant de la SOFRAPOL</li> </ul>
<p style="text-align: center;">Compagnie des Alpes Représentée par <b>Franck SILVENT</b></p> <p>En qualité de représentant permanent de CDA, Administrateur (depuis le 29 juin 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Membre du Directoire et Directeur Finance, Stratégie, Développement de la Compagnie des Alpes</li> <li>- Président de CI2S SAS</li> <li>- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Grévin et Compagnie SA</li> <li>- Représentant permanent du Gérant (CDA) de la Compagnie des Alpes-Financement (CDA-FI)</li> <li>- Représentant permanent de CDA au Conseil d'administration de Safari Africain de Port-St-Père SA</li> <li>- Président de Compagnie Financière de Loisirs (COFILO) SAS</li> <li>- Président de Centrale Investissements et Loisirs (CIEL) SAS depuis le 14/10/08</li> <li>- Représentant permanent de CDA comme administrateur de Belpark BV</li> <li>- Administrateur de Premier Financial Services</li> <li>- Administrateur de SwissAlp</li> <li>- Membre du Conseil de surveillance de Domaine skiable de Flaine – DSF</li> <li>- Représentant permanent de CDA-DS au Conseil de surveillance de Domaine skiable de Giffre – DSG</li> <li>- Président du Comité de surveillance de CDA-DS (jusqu'au 31/07/2008)</li> <li>- Administrateur de la Compagnie du Mont-Blanc</li> <li>- Administrateur de CNP Assurances</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Béatrice de REYNIES</b></p> <p>-Directeur-Général -Administrateur (depuis le 29 juin 2006)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidente de France Miniature SAS</li> </ul>

### 3-2 Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux de Musée Grévin par la société et la Compagnie des Alpes qui la contrôle s'établissent comme indiqué ci-après, selon la présentation définie par les Recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (tableaux 1 à 7), précisée par la Recommandation AMF du 22 décembre 2008.

**Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options attribuées**

Le tableau ci-dessous résume les rémunérations dues au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008, la valorisation des options de souscription d'actions et des actions de performance attribuées durant l'exercice.

<b>Béatrice de Reyniès, Administrateur, Directeur Général</b>	<b>Ex. 2006/2007</b>	<b>Ex. 2007/2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	95 125	111 520
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	3 576	7 261
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	3 408	12 524
<b>TOTAL</b>	<b>102 109</b>	<b>131 305</b>

<b>Serge Naïm, Président du Conseil d'administration</b>	<b>Ex. 2006/2007</b>	<b>Ex. 2007/2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	261 596	326 963
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	35 757	34 170
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	35 085	60 113
<b>TOTAL</b>	<b>332 438</b>	<b>421 247</b>

<b>Franck Silvent, représentant permanent de CDA au Conseil d'administration</b>	<b>Ex. 2006/2007</b>	<b>Ex. 2007/2008</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice (cf. tableau 2)	212 311	269 315
Valorisation des options attribuées au titre de l'exercice (cf. tableau 4)	35 757	34 170
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (cf. tableau 6)	35 085	60 113
<b>TOTAL</b>	<b>283 153</b>	<b>363 599</b>

**Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations**

	Montants au titre de l'exercice 2006/2007		Montants au titre de l'exercice 2007/2008	
	dus	versés	dus	versés
<b>Béatrice de Reyniès</b>				
- rémunération fixe	75 150	75 150	82 850	82 850
- rémunération variable	17 285	8 372	25 557	17 285
- rémunération exceptionnelle	-	8 332	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	2 690	2 690	3 113	3 113
<b>TOTAL</b>	<b>95 125</b>	<b>94 544</b>	<b>111 520</b>	<b>103 248</b>

	Montants au titre de l'exercice 2006/2007		Montants au titre de l'exercice 2007/2008	
	dus	versés	dus	versés
<b>Serge Naïm</b>				
- rémunération fixe	214 750	214 750	220 000	220 000
- rémunération variable	42 950	92 422	103 072	42 950
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 896	3 896	3 891	3 891
<b>TOTAL</b>	<b>261 596</b>	<b>311 068</b>	<b>326 963</b>	<b>266 841</b>

	Montants au titre de l'exercice 2006/2007		Montants au titre de l'exercice 2007/2008	
	dus	versés	dus	versés
<b>Franck Silvent</b>				
- rémunération fixe	173 750	173 750	180 000	180 000
- rémunération variable	34 750	72 263	85 885	34 750
- rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
- jetons de présence	-	-	-	-
- avantages en nature	3 811	3 811	3 430	3 430
<b>TOTAL</b>	<b>212 311</b>	<b>249 824</b>	<b>269 315</b>	<b>218 180</b>

Le tableau ci-dessus présente les rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration durant les exercices clos les 30/09/2007 et 30/09/2008, et les rémunérations brutes dues au titre des mêmes exercices.

Les rémunérations variables comprennent les primes liées aux objectifs et l'intéressement.

Les primes liées aux objectifs relatifs à un exercice sont arrêtées en fonction de l'appréciation qui est faite de l'atteinte des objectifs fixés pour l'exercice concerné postérieurement à la clôture de cet exercice et sont versées au cours de l'exercice suivant.

Les avantages en nature concernent les véhicules de fonction.

**Tableau 3 : Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil d'administration**

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent pas de jetons de présence.

**Tableau 4 : Options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice**

	Numéro et date du Plan	Valorisation des options	Nb d'options attribuées	Prix de souscription	Période d'exercice
<b>Béatrice de Reyniès</b>	n°11 - 21/02/2008	7 261 €	1 700	31,93 €	du 21/02/2012 au 20/02/2013
<b>Serge Naïm</b>	n°11 - 21/02/2008	34 170 €	8 000	31,93 €	du 21/02/2012 au 20/02/2013
<b>Franck Silvent</b>	n°11 - 21/02/2008	34 170 €	8 000	31,93 €	du 21/02/2012 au 20/02/2013

Les options portent sur la souscription d'actions Compagnie des Alpes (CDA). Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires du Plan à l'issue de la période d'indisponibilité. La valeur unitaire de l'option en résultant est de 4,271 € pour le Plan n°11 du 21/02/2008.

**Tableau 5 : Options de souscription d'actions levées durant l'exercice**

Aucune option de souscription d'action n'a été levée par les mandataires sociaux durant l'exercice,

**Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice**

	Numéro et date du Plan	Nb d'actions attribuées	Valorisation des actions	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
<b>Béatrice de Reyniès</b>	n° 11 - 21/02/2008	500	12 524 €	21/03/2010	21/03/2012	Voir ci-dessous
<b>Serge Naïm</b>	n° 11 - 21/02/2008	2 400	60 113 €	21/03/2010	21/03/2012	
<b>Franck Silvent</b>	n° 11 - 21/02/2008	2 400	60 113 €	21/03/2010	21/03/2012	

Les actions de performance sont des actions CDA. Elles sont évaluées à la juste valeur à leur date d'attribution sans réévaluation ultérieure. La juste valeur est déterminée par un calcul actuariel reposant sur le modèle binomial, après prise en compte de la probabilité de présence moyenne des bénéficiaires au terme de la période d'acquisition. La valeur unitaire de l'action en résultant est de 25,047€ pour le Plan n°11 du 21/02/2008.

Comme pour les deux plans précédents, l'acquisition définitive des actions attribuées au titre du Plan n°11 est liée à des conditions économiques du Groupe CDA. La condition de performance subordonnant l'acquisition définitive des actions attribuées gratuitement au titre de ce dernier Plan est fonction de la progression de l'Auto-Financement Disponible (Capacité d'autofinancement diminuée du montant des investissements industriels nets des cessions) calculée sur 2 ans, avec un objectif de hausse de 30% de 2006/2007 à 2008/2009. Cette condition sera constatée lors de l'arrêté des comptes de l'exercice 2008/2009 et déterminera la proportion d'actions de performance définitivement acquises le 21/03/2010.

**Tableau 6 bis: Actions de performance annulées ou radiées durant l'exercice**

	N° et date du Plan	Nombre d'actions annulées	Valorisation des actions	Date d'annulation
<b>Béatrice de Reyniès</b>	n° 9 - 24/02/2006	69	692	25/03/2008
<b>Serge Naïm</b>	n° 9 - 24/02/2006	1 377	13 818	25/03/2008
<b>Franck Silvent</b>	n° 9 - 24/02/2006	1 377	13 818	25/03/2008

Les actions de performance attribuées dans le cadre des Plans n° 9, 10 et 11, sont définitivement acquises au terme du délai d'acquisition de 25 mois selon une proportion déterminée en fonction de critères définis lors de l'attribution.

42,64% des actions attribuées à l'origine dans le Plan n°9 du 24/02/2006 ont été définitivement acquises au cours de l'exercice clos le 30/09/2008, compte tenu des critères définis pour ce Plan liés à l'évolution du cours de l'action CDA sur la période d'acquisition. Corrélativement, 57,36% des actions attribuées à l'origine ont été annulées.

La valorisation des actions annulées est donnée ci-dessus à titre indicatif.

**Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles**

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social (liste nominative)	N° et date de Plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'attribution	Date d'acquisition
-	-	-	-	-

Les actions de performance attribuées par le Conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes sont définitivement acquises à l'issue du délai d'acquisition, fixé à 25 mois et deviennent disponibles à l'issue d'un délai de conservation de 24 mois. Au-delà, les membres du Directoire de la Compagnie des Alpes (i.e. Serge Naim et Franck Silvent) doivent encore conserver 20% des actions définitivement acquises jusqu'à la cessation de leur mandat. La première date à laquelle des actions de performance seront devenues disponibles est le 24/03/2010 (plan n°9).

## Tableau 8 : Suivi des Recommandations AFEP-MEDEF

Le tableau ci-après présente, conformément à la Recommandation AMF du 22 décembre 2008, la situation des dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2007/2008 et postérieurement jusqu'à la date d'émission du présent Rapport au regard des Recommandations AFEP-MEDEF d'octobre 2008.

Nom du dirigeant mandataire social	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<b>Béatrice de Reyniès Directeur Général</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non	Non
<b>Serge Naïm Président du Conseil d'administration</b>	Avec CDA	Assurance CDA	Non attachée à la rupture du mandat de dirigeant social	Non

Aucun des dirigeants mandataires sociaux de Musée Grévin n'est lié par un contrat de travail avec cette dernière.

Leur contrat de travail est conclu avec la Compagnie des Alpes (CDA) au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Groupe.

Ils bénéficient d'un régime de retraite supplémentaire au titre du contrat d'assurance Groupe CDA mis en place par CDA pour l'encadrement supérieur du Groupe (60 personnes environ), conforme aux dispositions de l'article L.911-1 du Code de la Sécurité Sociale.

Les principales modalités du contrat collectif sont les suivantes :

- un régime à cotisations définies (droits individuels) égales à 8% de la rémunération annuelle pour chaque bénéficiaire (plafonnée à 5 fois le plafond de sécurité sociale, soit 155.340 € en base annuelle), l'effort d'épargne étant réparti entre la société et le bénéficiaire en fonction de l'âge de ce dernier de la façon suivante :

	CDA	Salarié
Jusqu'à 39 ans	5%	3%
De 40 à 54 ans	4%	4%
55 ans et plus	3%	5%

- complété par un régime à prestations définies garantissant une retraite supplémentaire minimale égale à 1% par année d'ancienneté décompté à compter de la date de mise en place du régime avec un maximum de 10% du dernier salaire fixe + variable.

Monsieur Serge Naïm pourrait se voir allouer une indemnité de rupture en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de son employeur CDA, mais cette indemnité ne vise pas la cessation de son mandat social exercé au sein de Musée Grévin ou encore de CDA.

#### **4 - CAPITAL DE LA SOCIETE**

##### **4-1 Capital de la Société au 30 septembre 2008**

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du nouveau Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

- Compagnie des Alpes SA. possède 95,87% du capital social.

##### **4-2 Evolution du capital de la Société**

Evolution sur les trois derniers exercices			
	2006	2007	2008
Capital (en Euros)	4.603.326,10	4.603.326,10	4.603.326,10
Compagnie des Alpes *	95,87%	95,87%	95,87%
Public et divers	4,13%	4,13%	4,13%

##### **4-3 Achat d'actions en vue de la régularisation des cours**

Au 30 septembre 2008, MUSEE GREVIN SA ne détenait aucune de ses propres actions. Il n'est pas prévu de programme de rachat d'actions.

##### **4-4 Participation des salariés au capital social**

Sous réserve des actions qui pourraient être détenues au porteur par des salariés de la Société Anonyme MUSEE GREVIN, aucune participation dans le capital social n'est détenue par des salariés de la Société directement, et/ou indirectement, dans le cadre d'un plan épargne entreprise et/ou dans celui d'un fonds commun de placement. Au niveau du Groupe CDA, au 30 septembre 2008, le Fonds de Commun de Placement « CDA Actionnariat » dans lequel peuvent investir les salariés adhérents au Plan d'Epargne Groupe détenait 2,3 % du capital de la CDA.

##### **4-5 Délégations en matière d'augmentation de capital**

Nous vous précisons qu'aucune délégation accordée par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital n'est actuellement en cours de validité.

## 5 - INFORMATIONS SUR LES ASPECTS SOCIAUX DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Nous vous rappelons qu'au même titre que Musée Grévin a mis en place un accord d'intéressement sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2005 au 30 septembre 2008.

Au cours de l'exercice 2006/2007, des accords ont été conclus visant à mettre en place des Unités Economique et Sociales (UES) au sein de la division Parcs de Loisirs de CDA. Musée GREVIN SA est intégrée dans l'UES pôle Ile de France avec la société France Miniature SAS.

Musée GREVIN a entamé une réflexion sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) lui permettant de concevoir et de mettre en œuvre une politique de ressources humaines en adéquation avec sa stratégie, de façon à réduire par anticipation les écarts entre ses moyens humains actuels et ceux prochainement nécessaires à son évolution. Les négociations avec les partenaires sociaux ont démarré en 2008.

Les informations sur les aspects sociaux pour l'exercice figurent en Annexe 3 du présent rapport.

## 6 - RAPPORT ENVIRONNEMENT 2008 (Loi NRE – Décret du 20 février 2002)

Compte tenu de la nature de l'activité de la Société, la politique environnementale a essentiellement consisté à veiller à l'application de mesures en matière de traitement des déchets chimiques résultant des matériaux utilisés lors de la création de personnages de cire destinés ensuite à être exposés au Musée Grévin.

Dans le cadre d'une politique de gestion de l'environnement, les déchets chimiques issus des matières premières de nos productions, sont traités en incinération avec bordereau de suivi par la société SEVP Déchets domiciliée BP 157 - 60281 Margny Les Compiègne.

Les matières premières avant utilisation sont stockées dans les caves de Grévin. Un stock tampon, destiné à l'utilisation lors des créations de personnage, reste dans nos ateliers, enfermé dans un placard ventilé et clos de degré CF 1h.

Dans les ateliers de travail où sont créés les personnages de cire, ont également été installés des filtres à particules sur le rejet de ventilation / aspiration des hottes situées au-dessus des postes de travail.

## 7 - POLITIQUE DE DIVIDENDES

### 7.1 Rappel des dividendes antérieurement distribués sur les trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons ci-après le montant des dividendes mis en distribution au cours des trois exercices précédents.

Ces sommes, distribuées après le 1<sup>er</sup> janvier 2005, sont éligibles à l'abattement compensant, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

Exercice	Dividende par action
Exercice 2006/2007	5,82 €
Exercice 2005/2006	8,70 €
Exercice 2004/2005	1,80 €

## 7.2 Proposition de distribution et projet d'affectation du résultat

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2008, le résultat écoulé se traduit par un bénéfice de 2.738.867,80 euros, que nous vous proposons d'affecter, comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2 738 867,80
Dotation à la réserve légale	0,00
Solde après affectation à la réserve légale	2 738 867,80
Report à nouveau antérieur	1 009 519,36
Bénéfice distribuable	3 748 387,16
Dividende	2 700 000,00
Report à nouveau créditeur	1 048 387,16

En conséquence, le Conseil d'administration, après avoir constaté l'existence de sommes distribuables, propose à l'Assemblée générale, de procéder à une distribution de dividende d'un montant global de 2.700.000 euros.

Le dividende distribué à chacune des 503.264 actions composant le capital social, ressortira à 5,36 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, cette distribution de dividendes sera éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, étant précisé que seuls les actionnaires personnes physiques résidant en France pourront bénéficier de cette réfaction.

## 8 - AUTRES INFORMATIONS

### 8.1 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même Code.

### 8.2 Filiales et participations

La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation.

### 8.3 Tableau des résultats de cinq derniers exercices

Ce tableau figure en Annexe 1 du présent rapport.

### 8.4 Informations sur le cours de bourse

Un graphique retraçant l'évolution du cours de bourse durant l'exercice écoulé et les quatre exercices antérieurs est annexé au présent rapport en Annexe 2.

#### **8.5 Opérations sur titres visées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier**

Aucune opération sur les titres de la Société de la nature de celle visée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'a été réalisée au cours de l'exercice écoulé.

#### **8.6 Conventions et engagements visés à l'article L.225-38 du Code de commerce**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune nouvelle convention donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

#### **8.7 Conventions et engagements visés à l'article L.225-39 du Code de commerce**

La liste des conventions donnant lieu à l'application de l'article L.225-39 du Code de commerce a donné lieu à communication au Commissaire aux Comptes.

## Annexes au Rapport de Gestion

### 1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Date arrêté	30/09/2008	30/09/2007	30/09/2006	30/09/2005	30/09/2004
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
- Capital social	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326	4 603 326
- Nombre d'actions					
- Ordinaires	503 264	503 264	503 264	503 264	503 264
- Nombre maximum d'actions à créer					
<b>Opérations et résultats</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	11 007 071	10 498 796	9 167 657	9 040 923	8 565 238
- Résultat avant impôt, participation, dotations					
amortissements et provisions	4 998 492	5 451 896	4 291 570	3 971 334	4 215 659
- Impôt sur les bénéfices	1 401 627	1 542 423	1 172 968	1 027 720	1 204 451
- Participation des salariés				38 000	25 980
- Dotations aux amortissements et provisions	857 996	872 422	868 277	926 835	732 385
- Résultat net	2 738 868	3 037 050	2 250 324	1 978 778	2 252 842
<b>Résultat par action</b>					
- Résultat après impôt, participation et avant					
dotations amortissements, provisions	7,15	7,77	6,20	5,77	5,93
- Résultat après impôt, participation, dotations					
amortissements et provisions	5,44	6,03	4,47	3,93	4,48
<b>Effectif moyen</b>					
- Effectif moyen des salariés	55	52	52	46	49
- Masse salariale	1 343 275	1 227 878	1 194 059	1 148 401	1 160 609
- Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales,...)	529 573	483 053	515 650	508 141	516 938

### 2. Evolution du cours de bourse



### 3. Informations sur les aspects sociaux de l'entreprise

#### Article 1,1 et 1,3 : EMPLOI H/F

AU 30/09/2008	Permanents (cdi)			Saisonniers - Cachets - Vacataires				TOTAL
	Cadres	TAM	O-E	Cadres	TAM	O-E Technicien	Apprentis	
<b>Répartition H/F effectif moyen mensuel</b>								
Total effectif moyen mé	9	8	18			4	4	43
- dont femmes	6	7	12			4	4	33
- dont hommes	3	1	6					10
<b>Détail des entrées/sorties : nombre de personnes physiques</b>								
<b>Embauches sur la pé</b>	1	0	8	0	0	828	4	841
CDI								
- dont femmes	1		5					6
- dont hommes			3					3
CDD								
- dont femmes						314	4	318
- dont hommes						219		219
SAISONNIERS								
- dont femmes						80		80
- dont hommes						39		39
CACHETS - VACATAIRES								
- dont femmes						108		108
- dont hommes						68		68
<b>Départs de la période</b>	1	0	3	0	0	919	0	923
dont licenciements	1		1			2		4
dont démissions			2					2
dont départs à la retraite								
dont fins de contrats						917		917
<b>Heures supplémentaires</b>								
Nombre d'heures supplémentaires effectuées								186

#### Art 1,2 : ORGANISATION DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

ABSENTEISME PAR MOTIF HORS FORMATION	Nbre arrêts	Nbre jrs perdus
Accidents du travail et de trajet		
Maladie		143
Maternité		
Autres		
<b>TOTAL</b>		143
Nombre de jours travaillés totaux		8 478
Jours perdus / jours travaillés		1,69%

**Art 1,4 : Relations professionnelles**

Nombre de représentants du personnel	3
Nbre de délégués syndicaux	2

Nombre d'accords collectifs conclus dans la période

- Rémunération	0
- Intéressement	0
- Organisation du travail	0
- Autres	1

**Art 1,5 : Hygiène et sécurité**

Effectif formé à la sécurité	30
Effectif en charge de la sécurité	3
Nombre d'heures travaillées	74 083
Nombre d'accidents du travail	6

**Art 1,6 : Formation**

Nombre d'heures de formation dispensées à l'ensemble du personnel	420 h hors dif
Nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre du DIF	180 h
Nombre total d'heures de formation acquises dans le cadre du DIF au 30/9/2008	1 224 h
Montant des salaires payés + autres frais aux employés en formation	
Montant des formations payées à des organismes de formation	23 K€

**Art 1,7 : Emploi et insertion des travailleurs handicapés**

Nombre d'employés percevant une rente d'invalidité (taux > 50 %)	0
Montant des prestations payées à des organismes employant des travailleurs handicapés	0 €

**Art 1,2 : durée du temps de travail**

	Administratifs	Exploitation Maintenance	Caisses
Durée hebdomadaire : employés, ouvriers	35 H	35 H	35 H
Jours travaillés par semaine ou période : cadres	216j/an	216j/an	216j/an

**Art 1,8 : Œuvres sociales**

Subventions allouées aux représentations du personnel	15 537 €
Nombre de logements pour hébergement du personnel saisonnier	0

**Art 1,9 : Importance de la sous traitance**

Montant des travaux sous traités	692 803 €
----------------------------------	-----------

## **II - COMPTES ANNUELS ET ANNEXES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2008**

Vous trouverez, ci-joint, le détail des comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Les méthodes d'évaluation et les règles de présentation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour l'exercice précédent. Les comptes annuels ont été établis conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte du règlement CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général ainsi que des règlements publiés postérieurement à cette date et modifiant le CRC 99-03.

Votre Commissaire aux Comptes, PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Monsieur Bruno Tesnière, nommé par l'Assemblée générale du 16 mars 2005 pour un mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010, relate dans son rapport général l'accomplissement de sa mission.

## 2.1 Comptes et Annexes aux comptes annuels

### BILAN ACTIF

Rubriques	Montant brut	Amortissements	30/09/2008	30/09/2007
Capital souscrit non appelé I				
<b>IMMOBILISAT. INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions,brevets,droits similaires	24 767	17 189	7 578	12 219
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	1 773 773		1 773 773	
Avances,acomptes immob. incorpor.				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions	8 018 076	3 658 248	4 359 828	4 784 030
Installations techniq., matériel, outillage	4 019 979	2 776 848	1 243 130	1 303 102
Autres immobilisations corporelles	2 085 144	2 021 700	63 444	80 018
Immobilisations en cours	198 357		198 357	105 285
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	234 844		234 844	169 029
<b>TOTAL II</b>	<b>16 354 938</b>	<b>8 473 985</b>	<b>7 880 954</b>	<b>6 453 683</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	185 742		185 742	189 381
Avances,acomptes versés/commandes	101 047		101 047	89 129
<b>CREANCES</b>				
Créances clients & cptes rattachés	687 679	159 131	528 547	533 415
Autres créances	408 077		408 077	208 240
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 096 875		2 096 875	3 896 081
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	36 061		36 061	119 946
<b>TOTAL III</b>	<b>3 515 481</b>	<b>159 131</b>	<b>3 356 349</b>	<b>5 036 194</b>
Charges à répartir/plsrs exercices IV				
Primes rembours des obligations V				
Ecart de conversion actif VI				
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>	<b>19 870 419</b>	<b>8 633 116</b>	<b>11 237 303</b>	<b>11 489 877</b>

## BILAN PASSIF

Rubriques	30/09/2008	30/09/2007
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé : <span style="border: 1px solid black; padding: 0 5px;">4 603 326</span> )	4 603 326	4 603 326
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	460 333	355 770
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	1 009 519	1 007 009
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	2 738 867	3 037 050
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>8 812 045</b>	<b>9 003 156</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL II</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	50 000	50 000
<b>TOTAL III</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts, dettes fin. Divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	960 194	909 440
Dettes fiscales et sociales	654 652	467 729
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	718	2 512
Autres dettes		435 291
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance	759 693	621 747
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 375 257</b>	<b>2 436 721</b>
Ecart de conversion passif <span style="float: right;">V</span>		
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>11 237 303</b>	<b>11 489 877</b>

## COMPTE DE RESULTAT (en liste)

Rubriques	France	Exportation	30/09/2008	30/09/2007
Ventes de marchandises	553 997		553 997	443 306
Production - biens vendue - services	10 453 075		10 453 075	10 055 491
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>11 007 071</b>		<b>11 007 071</b>	<b>10 498 797</b>
Production stockée				
Production immobilisée			68 295	70 141
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			73 492	
Autres produits			128 674	135 085
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I</b>			<b>11 277 533</b>	<b>10 704 022</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			203 183	145 427
Variation de stock (marchandises)				
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			4 525	18 399
Autres achats et charges externes			3 927 396	3 216 832
Impôts, taxes et versements assimilés			250 641	226 053
Salaires et traitements			1 343 275	1 227 878
Charges sociales			527 084	483 053
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations :			857 996	822 423
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			50 000	50 000
Autres charges			31 319	44 191
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II</b>			<b>7 195 418</b>	<b>6 234 255</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>4 082 114</b>	<b>4 469 766</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			77 257	119 048
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V</b>			<b>77 257</b>	<b>119 048</b>
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3	143
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIERES VI</b>			<b>3</b>	<b>143</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			<b>77 254</b>	<b>118 906</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			<b>4 159 368</b>	<b>4 588 672</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			67 025	
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII</b>			<b>67 025</b>	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			85 900	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				9 197
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII</b>			<b>85 900</b>	<b>9 197</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			<b>(18 875)</b>	<b>(9 197)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				
Impôts sur les bénéfices			1 401 627	1 542 423
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			<b>11 421 814</b>	<b>10 823 071</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			<b>8 682 948</b>	<b>7 786 020</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>			<b>2 738 867</b>	<b>3 037 050</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## I. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Les états financiers au 30 septembre 2008 présentent les comptes annuels de la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008 et un comparatif 2007 pour la période s'étalant du 1<sup>er</sup> octobre 2006 au 30 septembre 2007.

Activité de la société Musée Grévin : Le nombre de visiteurs pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008 s'est élevé à 751 541 visiteurs contre 762 705 visiteurs l'année précédente.

## II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

*en application du code de commerce – art. 9, 11 et 7, 21, 24.*

Les comptes annuels ont été établis conformément au PCG 1999 et aux principes généralement admis.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives.

### 1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement au droit au bail des locaux situés au 8 boulevard Montmartre.

### 2 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations ont été comptabilisées pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production. L'actif immobilisé est constitué exclusivement par les investissements liés à l'exploitation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

- Constructions	.....	30 ans
- Constructions, installations, agencements	.....	10 à 15 ans
- Installations techniques et matériels	.....	5 à 10 ans
- Matériel de bureau, informatique	.....	5 à 10 ans
- Autres immobilisations corporelles	.....	5 à 10 ans

### 3 – PARTICIPATIONS ET COMPTES RATTACHES

La société Musée Grévin ne détient pas de participation.

### 4 - STOCKS

Les stocks sont valorisés à leur coût d'achat selon la méthode FIFO. Une dépréciation est calculée uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable en tenant compte des perspectives de vente.

## **5 - CREANCES**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et sont dépréciées uniquement lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

## **6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE**

La société commercialise de la billetterie en pré-vente.

Le chiffre d'affaires pré-vendu et non consommé sur l'exercice est comptabilisé en Produit Constaté d'Avance.

## **III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Identité de la société consolidante :

La société Musée Grévin est consolidée par intégration globale dans les comptes de la société La Compagnie Des Alpes SA (CDA) dont le siège social est à Boulogne Billancourt.

Elle est également intégrée fiscalement par la société CDA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003.

## **IV. REMUNERATION DES ORGANES DIRIGEANTS**

Aucune rémunération n'est versée par la Société aux organes d'administration au titre de leur mandat social au sein de Musée Grévin.

## **V. ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN**

### **1 – Engagements reçus**

Abandons de créances consentis avec clause de retour à meilleure fortune envers France Miniature :

- en 1993 pour un montant de 1.524 K€
- en 2002 pour un montant de 340 K€

### **2 – Engagements donnés**

Caution dans le cadre de l'habilitation Tourisme pour un montant de 17 K€.

### **3 – Engagements en matière de retraite**

Les provisions pour indemnités de départ en retraite ne sont pas constituées dans les comptes sociaux.

La méthode de calcul du groupe Compagnie des Alpes prenant en compte la moyenne d'âge des salariés, leur ancienneté, le turn-over, l'âge de départ à la retraite (60 ans) ainsi que les tables de mortalité aurait donné un engagement de retraite chargé d'un montant de 28 K€ au 30 septembre 2008, avec un taux actuariel de 4,70 %.

## IMMOBILISATIONS

VALEUR BRUTES	immobilisations au début de l'exercice	par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations apports, virements
Frais établisst, recherche, développem	24 767		1 773 773
Autres postes immobilis. incorporelles			
Terrains			
- sur sol propre	2 400 887		
Constructions - sur sol d'autrui	962 730		84 992
- installations générales, agencmts, aménag.	4 561 431		8 035
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 783 154		236 825
- installations générales, agencmts, aménag.	1 756 484		
Autres immob. corporelles	20 811		
- matériel de transport	285 093		22 756
- matériel de bureau et informatique, mobilier			
- emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	105 285		198 357
Avances et acomptes			
<b>TOTAL III</b>	<b>13 875 875</b>		<b>550 965</b>
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	169 029		65 815
<b>TOTAL IV</b>	<b>169 029</b>		<b>65 815</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>14 069 671</b>		<b>2 390 553</b>

VALEUR BRUTES	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS ou mise en équivalence		
Frais établisst, recherche, développem			1 798 540	
Autres postes immob.incorporelles				
Terrains				
- sur sol propre			2 400 887	
Constructions - sur sol d'autrui			1 047 722	
- install.général., agenc			4 569 466	
Install.techn.,matériel,outillage indust.			4 019 979	
- install.général., agenc			1 756 484	
Autres immob. corporelles			20 811	
- mat.bureau, inf., mob.			307 849	
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours	105 285		198 357	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL III</b>	<b>105 285</b>		<b>14 321 555</b>	
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières			234 844	
<b>TOTAL IV</b>			<b>234 844</b>	
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)</b>	<b>105 285</b>		<b>16 354 938</b>	

## AMORTISSEMENTS

	Amortissements au début de l'exercice	Augmentations dotations	Diminutions sorties et reprises	Amortissements à la fin de l'exercice
Frais établist, recherche, développ. I				
Autres immob. incorpor. TOTAL II	12 549	4 640		17 189
Terrains				
- sur sol propre	604 565	78 007		682 572
Constructions				
- sur sol autrui	520 708	81 925		602 633
- inst. générales	2 015 744	357 299		2 373 043
Install. techn., mat., outillage indust.	2 480 052	296 796		2 776 848
- install. agencmts	1 730 616	13 970		1 744 586
Autres immob. corporelles				
- matériel transp.	20 811	0		20 811
- mat. bureau, inf.	230 944	25 359		256 303
- embal. récup. div.				
<b>TOTAL III</b>	<b>7 603 440</b>	<b>853 356</b>		<b>8 456 796</b>
<b>TOTAL GENERAL (I à III)</b>	<b>7 615 989</b>	<b>857 996</b>		<b>8 473 985</b>

Ventilation des dotations	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Dotations	Reprises
Frais établ. I					
Immo. inc. II	4 640				
Terrains					
C. sol prop.	78 007				
C. sol autrui	81 925				
C. instal. gén.	357 299				
Inst. techniq.	296 796				
Agct aménagt	13 970				
Mat. transp.					
Mat. bureau	25 359				
Embal. récup.					
<b>TOTAL III</b>	<b>853 356</b>				
<b>TOT.GEN.</b>	<b>857 996</b>				

Charges réparties sur l'exercice	Montant net début de l'exercice	Augmentations	Dotations	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à répartir/plusieurs exerc.				
Primes de rembourst obligations				

## PROVISIONS

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Prov. gisements miniers, pétroliers Prov. pour investissement Prov. pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majoration except. 30% Implant. étrang. avant 01/01/92 Implant. étrang. après 01/01/92 Prov. pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL I</b>				
Prov. pour litiges Prov. pour garanties clients Prov. pertes marchés à terme Prov. pour amendes et pénalités Prov. pour pertes de change Prov. pensions, obligations simil. Prov. pour impôts Prov. pour renouvellement immo. Prov. pour grosses réparations Prov. charges s/congés à payer Autres prov. risques et charges	50 000	50 000	50 000	50 000
<b>TOTAL II</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>	<b>50 000</b>
Prov. immobilisat. incorporelles Prov. immobilisat. corporelles Prov. titres mis en équivalence Prov. titres de participation Prov. autres immo. financières Prov. stocks et en cours Prov. comptes clients Autres prov. pour dépréciation	182 623		23 492	159 131
<b>TOTAL III</b>	<b>182 623</b>		<b>23 492</b>	<b>159 131</b>
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>232 623</b>	<b>50 000</b>	<b>73 492</b>	<b>209 131</b>
Dotations et reprises exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		50 000	73 492	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

## ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	234 844		234 844
Clients douteux ou litigieux	155 759		155 759
Autres créances clients	531 920	531 920	
Créance représent. titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 472	3 472	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	9 705	9 705	
- impôt sur les bénéfiques			
Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée	191 180	191 180	
collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés			
- divers			
Groupe et associés	154 157	154 157	
Débiteurs divers (dont pension titres)	49 562	49 562	
Charges constatées d'avance	36 061	36 061	
<b>TOTAUX</b>	<b>1 366 661</b>	<b>976 057</b>	<b>390 603,28</b>
Montant : - prêts accordés en cours d'exercice			
- remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Empr., dettes - à 1 an maximum				
établissement de crédit - à plus de 1 an				
Empr., dettes financ. divers				
Fournisseurs, comptes rattachés	960 194	960 194		
Personnel et comptes rattachés	325 263	325 263		
Sécurité sociale, aut.org. sociaux	192 093	192 093		
- impôt bénéfiques				
Etat et autres - T.V.A.	15 901	15 901		
collectivités - oblig. cautionnées				
- autres impôts	121 395	121 395		
Dettes immob. cptes rattachés	718	718		
Groupe et associés				
Autres dettes (pension titres)				
Dettes représent. titres emprunt.				
Produits constatés d'avance	759 693	759 693		
<b>TOTAUX</b>	<b>2 375 257</b>	<b>2 375 257</b>		
Emprunts souscrits ds exerc.				
Emprunts rembours. ds exerc.				
Emprunts, dettes associés				

## DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

	Au 30/09/2008
<b>Créances clients et comptes rattachés</b>	<b>64 575</b>
- Factures à établir	64 575
<b>Autres créances</b>	<b>37 503</b>
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	37 503
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>102 078</b>

## DETAIL DES CHARGES A PAYER

	Au 30/09/2008
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>326 882</b>
- Factures à recevoir	326 882
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>654 652</b>
- Provisions pour congés payés	71 550
- Provisions pour primes	35 129
- Provisions pour charges sociales	55 473
- Dettes sociales	349 206
- Charges à payer - effort construction	5 576
- Charges à payer - formation continue	8 723
- Charges à payer - Organic	17 565
- Charges à payer - handicapés	3 114
- Charges à payer - taxe apprentissage	5 573
- Etat charges à payer - taxe professionnelle	84 153
- Etat charges à payer - taxe foncière	4 725
- Etat charges à payer - TVTS	
- Etat charges à payer - autres charges	13 865
<b>TOTAL DES CHARGES A PAYER</b>	<b>981 534</b>

## DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Au 30/09/2008
Charges constatées d'avance	36 061
Produits constatés d'avance	(759 693)
<b>TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR</b>	<b>(723 632)</b>

Les produits constatés d'avance correspondent aux billets pré-vendus mais non utilisés sur la saison 2007/2008.

## EFFECTIF MOYEN

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	8	1
Agents de maîtrise, techniciens	11	
Employés	15	12
Employés vacataires	9	
<b>TOTAL PERSONNEL</b>	<b>42</b>	<b>13</b>

## ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, créances en effets comm.
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
Autres créances	264 589		
<b>DETTES</b>			
Autres dettes	254 915		
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>			
Charges d'exploitation	1 265 968		
Charges financières			
Produits d'exploitation	178 872		
Produits financiers			

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Catégorie de titres	Nombre de titres			Valeur nominale
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice	
Actions ordinaires	503 264			9,15

## VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES en K€

	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	TOTAL 30/09/08	TOTAL 30/09/07	Variation en %
Entrées	9 820		9 820	9 640	1,87%
Ventes boutique	551		551	441	24,94%
Locations diverses	636		636	417	52,52%
<b>TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES</b>	<b>11 007</b>		<b>11 007</b>	<b>10 498</b>	<b>4,85%</b>

## REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	4 159 368	(1 407 918)	2 751 450
Résultat exceptionnel	(18 875)	6 291	(12 584)
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>4 140 494</b>	<b>(1 401 627)</b>	<b>2 738 867</b>

## VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserve légale	Report à nouveau	Résultat	Capitaux Propres
Au 30 septembre 2007	4 603 326	355 770	1 007 009	3 037 051	9 003 156
Affectation du résultat		104 563	2 510	(3 037 051)	(2 929 978)
Résultat au 30 septembre 2008				2 738 867	2 738 867
<b>Au 30 septembre 2008</b>	<b>4 603 326</b>	<b>460 333</b>	<b>1 009 519</b>	<b>2 738 867</b>	<b>8 812 045</b>

**L'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2007, approuvé par l'Assemblée Générale du 12 Février 2008 a donné lieu au versement d'un dividende de 2 929 978 € mis en paiement fin Février 2008.**

## REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	30/09/2008	30/09/2007
Rémunérations	27 000	26 000
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>26 000</b>

## 2.2 Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

### **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**(Exercice clos le 30 septembre 2008)**

Aux Actionnaires  
**MUSEE GREVIN**  
10, boulevard Montmartre  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société MUSEE GREVIN, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **2. Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2009

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

## 2.3 Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

### **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES**

**(Exercice clos le 30 septembre 2008)**

Aux Actionnaires  
**MUSEE GREVIN**  
10, boulevard Montmartre  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement conclus au cours de l'exercice et soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- **Contrat de licence de marque**

Convention entre Musée Grévin SA et Grévin & Cie SA autorisée par le conseil d'administration du 24/10/2001, puis transférée à Compagnie des Alpes SA (CDA) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2007, par décision du conseil de surveillance de CDA en date du 30 mars 2006.

Ce contrat détermine les modalités par lesquelles Musée Grévin SA concède à Grévin & Cie SA puis Compagnie des Alpes SA (CDA) la licence non exclusive d'exploitation de marque GREVIN pour l'ensemble des produits et services tels qu'ils résultent ou résulteront de l'enregistrement.

Montant du produit comptabilisé sur l'exercice : 15 000 €

▪ **Convention d'abandon de créance**

Convention entre Musée Grévin SA et France Miniature SA autorisée par le conseil d'administration du 23/10/2002.

Il s'agit d'une convention d'abandon de créance par Musée Grévin SA au profit de France Miniature SA sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune d'un montant de 340 000 €.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2009

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

### III - CONTROLE INTERNE

#### 3.1 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques (article L. 225-37 alinéa 6 et suivants du Code de commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 al.6 et suivants du Code de Commerce tels que modifiés par la loi n°2008-649 du 3 juillet 2008, l'objet de ce rapport est de rendre compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (**partie I**), ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société (**partie II**).

La première partie du présent rapport rend compte également des dispositions relatives au gouvernement d'entreprise, des modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales et des informations sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le contenu de ce rapport repose sur une analyse de la situation et de l'organisation de la Société Anonyme **MUSEE GREVIN**, exploitante du Site **GRÉVIN**, filiale de la COMPAGNIE DES ALPES (CDA), réalisée au travers d'une série d'entretiens et de séances de travail avec les Directions opérationnelles et fonctionnelles de MUSEE GREVIN.

#### 1. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

##### 1. Modalités d'exercice de la Direction générale

Le Conseil d'administration du 2 février 2005 a procédé à l'adoption de la séparation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'administration. Ainsi, la Direction générale de la Société est, depuis cette date, assumée par une personne distincte du Président du Conseil d'administration. Conformément aux dispositions statutaires, cette option a été retenue pour une durée de 10 ans minimum, soit jusqu'au 2 février 2015.

Monsieur Serge NAIM préside le Conseil d'administration.

Madame Béatrice de REYNIES assure la Direction générale.

##### 2. Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs réservés par la loi aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration.

En outre, conformément à l'article 2.2 des statuts, le Directeur général assume, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et la représente dans ses rapports avec les tiers, avec les pouvoirs les plus étendus, sous réserve toutefois des pouvoirs expressément attribués par la loi aux Assemblées Générales et Conseils d'Administration ainsi que des dispositions de la loi concernant les cautions avals ou garanties.

##### 3. Missions et composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a pour mission de déterminer les orientations stratégiques de la Société, de veiller à leur mise en œuvre et de contrôler la bonne marche de la Société.

Les statuts prévoient que le Conseil d'administration est composé de 3 membres au moins et de 12 membres au plus. La durée des mandats des membres est de 6 années.

Le Conseil comporte actuellement 3 membres :

- Serge NAIM, Président du Conseil d'administration, nommé le 29 juin 2006 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010,
- Béatrice DE REYNIES, Administrateur et Directeur général, nommée le 29 juin 2006 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011,
- COMPAGNIE DES ALPES SA, représentée par Franck SILVENT, nommée le 29 juin 2006 pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2010.

La composition du Conseil d'administration qui ne comporte pas d'Administrateurs indépendants, le nombre de membres ainsi que la durée des mandats s'expliquent par le fait que la COMPAGNIE DES ALPES (CDA) détient, depuis plusieurs exercices, plus de 95% du capital de la Société.

Le Conseil d'administration, comprenant notamment le Directeur Finance Stratégie Développement de la COMPAGNIE DES ALPES qui dispose de toutes les compétences requises en matière comptable et financière, n'est pas assisté de comité d'audit distinct ni d'autres comité spécialisés.

#### **4. Fonctionnement et réunions du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, chargé de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats.

Le Conseil se réunit toutes les fois que l'intérêt de la Société l'exige et, en pratique, au moins 2 fois par an.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil s'est réuni 2 fois. Le taux moyen de présence effective des membres aux réunions s'est élevé à 100 %.

L'ordre du jour est préparé par le Président du Conseil assisté par la Direction générale de Musée GREVIN SA. Il est communiqué aux administrateurs au moins 15 jours avant la réunion. Un dossier détaillant le contenu des sujets à l'ordre du jour, est remis aux membres du Conseil quelques jours avant la séance.

Le secrétariat des séances est confié au directeur financier. Le procès-verbal de la séance est adressé aux administrateurs, postérieurement à la séance, pour observations. Il est formellement approuvé lors de la séance suivante.

Au cours du dernier exercice, le Conseil a notamment traité des sujets suivants :

- Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2007 ; rapports annuels,
- Point sur l'activité,
- Examen du budget 2007/2008,
- Préparation de l'assemblée générale ordinaire annuelle,
- Examen et arrêté de comptes semestriels au 31 mars 2008 ; rapport financier semestriel,
- Extension des locaux et projets de développements,
- Fermeture de la banque des communiqués de l'AMF – Mise en place d'une rubrique « information financière » sur le site internet de Grévin.

#### **5. Code de référence en matière de gouvernement d'entreprise**

A la suite de la publication, le 6 octobre 2008, des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé adoptées par le MEDEF et l'AFEP, le conseil des ministres du 7 octobre 2008 a précisé dans un communiqué son souhait que

les conseils d'administration des entreprises concernées adhèrent formellement à ces recommandations et veillent à son application rigoureuse.

Dans sa séance du 8 décembre 2008, le Président a ainsi invité le Conseil à débattre de la question de l'adhésion de la Société à un code de gouvernement d'entreprise, et plus particulièrement au code « AFEP-MEDEF », et à procéder à un examen de conformité de la Société aux recommandations susvisées.

Cet examen se révèle difficile au cas particulier de GREVIN.

En effet MUSEE GREVIN est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par la COMPAGNIE DES ALPES (CDA), seulement 4% dudit capital étant réparti auprès du public. A l'exception de la CDA aucun autre actionnaire identifié ne détient plus de 0,2 % du capital de MUSEE GREVIN.

L'ensemble des mandataires sociaux de MUSEE GREVIN, qui ne sont pas rémunérés par cette dernière, sont des dirigeants mandataires sociaux et/ou cadres dirigeants salariés de la CDA, laquelle détermine leur rémunération.

Pour ces raisons, le Conseil d'administration de MUSEE GREVIN a déclaré ce qui suit :

« Le Conseil d'administration de MUSEE GREVIN, lors de sa réunion du 8 décembre 2008, a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil d'administration précise que Musée GREVIN est détenue à hauteur de 95,87% de son capital par la COMPAGNIE DES ALPES (CDA), elle-même cotée sur l'Eurolist B d'Euronext Paris, et que les dirigeants mandataires sociaux de GREVIN, non rémunérés par celle-ci, sont des dirigeants mandataires sociaux et/ou cadres dirigeants salariés de la CDA, laquelle détermine leur rémunération.

Le Conseil de surveillance de la CDA a déclaré pour sa part se référer au "code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF" modifié.

Dans ce contexte particulier, le Conseil d'administration de GREVIN fait référence à la déclaration précitée de la Compagnie des Alpes en matière de gouvernement d'entreprise et déclare en tant que de besoin se référer aux recommandations susvisées. »

Il est à noter que les votes émis par le représentant de la CDA au Conseil d'administration de MUSEE GREVIN concernant les principales décisions stratégiques (investissements, développement etc.) doivent, en application de la Charte de Gouvernement d'Entreprise de la CDA, être préalablement validés par le Conseil de surveillance de la CDA après avis du ou de ses comités compétents suivant la matière (Comité d'audit, Comité de la Stratégie et Comité des Nominations et des Rémunérations). Ces Comités comportent tous des membres indépendants.

## **6. Principes et règles arrêtés par le Conseil d'administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux**

Les Administrateurs de la Société ne sont pas rémunérés pour leur présence au Conseil d'Administration. Ils sont tous salariés de la CDA.

Madame Béatrice de REYNIES est cadre dirigeant de la CDA où elle exerce les fonctions de Directeur du Pôle Ile de France de la Division Parcs de Loisirs. Messieurs Franck SILVENT et Serge NAIM sont membres du Directoire de la CDA. Ils sont rémunérés par cette dernière pour les fonctions de Directeur Finances Stratégie Développement et de Directeur Métier Parcs de Loisirs qu'ils exercent au titre de leur contrat de travail.

Les principes et règles déterminant les rémunérations et avantages de toute nature qui sont accordés aux membres du Directoire de la CDA sont arrêtés par le Conseil de surveillance de cette dernière, conformément à la Charte de Gouvernement d'Entreprise qui la gouverne et après consultation de son Comité des Nominations et des Rémunérations. Ces principes et règles sont détaillés dans le rapport du Président du Conseil de surveillance de CDA.

Concernant la rémunération de Madame Béatrice de REYNIES perçue au titre de ses fonctions de Directrice du Pôle Ile de France qui regroupe actuellement les sites de MUSEE GREVIN et de France Miniature, elle est versée par CDA et fait l'objet d'un remboursement par les sociétés intégrées au Pole en proportion de la part de chiffre d'affaires de chacune de ces sociétés sur le chiffre d'affaires total du Pôle.

Des précisions complémentaires relatives aux divers éléments de rémunération (composition, montants, description) sont données dans la partie 3 « Gouvernement d'entreprise » du rapport annuel de gestion.

## **7. Participation des actionnaires aux Assemblées générales**

La participation des actionnaires aux Assemblées générales est régie par les dispositions légales en vigueur ainsi que par les statuts de la société notamment les articles 25 et suivants.

## **8. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

Aucun élément tel que visé à l'article L 225-100-3 du Code de commerce susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à signaler.

## **2. DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

La Société étant une filiale contrôlée et détenue directement par CDA, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris, compartiment B, elle applique donc les règles, méthodes et procédures groupe en vigueur dans le métier parc de loisirs du Groupe CDA.

Ces règles sont décrites précisément dans le rapport du Président du Conseil de surveillance de CDA, établi en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Ainsi, dans le cadre de la démarche d'amélioration du contrôle interne mise en œuvre au sein du Groupe CDA, la Société s'appuie sur le cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'AMF en janvier 2007 et a utilisé, pour l'établissement du présent Rapport, le guide de mise en œuvre de cette recommandation par les valeurs petites et moyennes publié en janvier 2008.

### **1. Définition et objectifs du contrôle interne**

La société anonyme MUSEE GREVIN retient la définition de la holding Compagnie des Alpes (CDA), à savoir que le contrôle interne est appréhendé comme « un ensemble de processus mis en œuvre par la direction générale, la hiérarchie, le personnel d'un Groupe, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories-suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations,
- Fiabilité des informations financières,
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ».

Dans le cadre de sa mission et conformément aux objectifs du dispositif de contrôle interne, le Groupe CDA vise également à fournir une assurance raisonnable que l'objectif de sauvegarde du patrimoine est appréhendé au même niveau et atteint.

#### **Objectifs :**

Les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de la Société ont pour objet :

- D'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux

activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;

- D'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

## **2. L'environnement de contrôle**

### **2.1. Présentation de la Société**

GREVIN est le plus ancien des Sites de la gamme « Sites touristiques » du groupe CDA.

Intégrée au métier Parc de loisirs de la Compagnie des Alpes, elle fait l'objet d'interventions régulières de la part de ses équipes, ce qui contribue au dispositif de maîtrise des risques auxquels sont exposés MUSEE GREVIN SA, et le Groupe CDA.

### **2.2. Valeurs et principes d'action**

Les principes sur lesquels s'appuie MUSEE GREVIN SA sont les suivants :

- La responsabilisation de tous car chacun est acteur dans le dispositif de contrôle au service de la satisfaction du client et dans le respect des réglementations ;
- La couverture des activités et des risques par des systèmes de recensement, de mesure et de surveillance permettant la définition de politiques de prévention et une maîtrise satisfaisante des risques ;
- Une définition précise des fonctions et des tâches permettant le reflet d'une organisation claire ;
- Un respect du principe de séparation des fonctions d'engagement et de contrôle ;
- Des valeurs communes : la confiance, la transparence, le respect de l'autonomie des entreprises, la solidarité ;
- Des normes, procédures et directives, notamment comptables et financières et de traitement des opérations d'exploitation ;
- Des moyens de contrôle et de pilotage du dispositif de contrôle interne permanent tant interne qu'externe (contrôle de gestion)
- Des interventions des équipes d'audit interne de la Compagnie des Alpes, dans le cadre du contrôle interne périodique.

L'organisation et le rôle des différents organes contribuant au dispositif de contrôle interne sont ainsi détaillés:

- Le Conseil d'administration de MUSEE GREVIN SA représente collectivement l'ensemble des actionnaires et délibère sur toutes les questions majeures de la vie de la Société et en particulier les orientations stratégiques ;

- Le directeur du Site GRÉVIN est mandataire social ; il est responsable de l'exploitation et de l'élaboration des procédures et des moyens mis en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

La Compagnie des Alpes exerce un soutien à la mise en place et au suivi du contrôle interne au sein de **MUSEE GREVIN SA**, et plus particulièrement au travers des équipes du métier Parc de loisirs.

Les principaux moyens du contrôle interne du Groupe CDA auxquels se réfèrent MUSEE GREVIN sont constitués des chartes et des procédures.

- La Charte de Gouvernement d'Entreprise définit les domaines pour lesquels les votes émis par les représentants de CDA au Conseils d'administration des filiales du Groupe sont subordonnés à une autorisation préalable du Conseil de surveillance et les conditions de délivrance de ces autorisations. Comme il est indiqué à la section I.5 ci-dessus.
- La Charte de déontologie rappelle les valeurs et principes d'action du Groupe Compagnie des Alpes, qui concerne l'ensemble des collaborateurs. Elle fournit un guide de comportement professionnel, rappelle les principes de déontologie boursière qui s'imposent à chacun, explicite les risques de conflits d'intérêts et définit les comportements adaptés. Elle est annexée au contrat de travail des cadres dirigeants. Des consultations ont été engagées pour généraliser à l'ensemble des collaborateurs du Groupe son caractère d'opposabilité.
- Une Charte d'utilisation des ressources du Système d'Information définit par ailleurs les droits et obligations des utilisateurs et du Groupe.
- Des procédures existent pour chacun des principaux processus et aux différents niveaux. Dans le domaine des opérations, ces procédures visent à garantir au moins le respect des normes réglementaires relatives à la sécurité des installations ouvertes au public, qui constituent le cœur de l'activité, le respect des règles relatives à l'emploi des personnels et à leur sécurité, ainsi que celles relatives à la protection de l'environnement. Dans les autres domaines, ces procédures visent notamment à assurer la conformité des actes de gestion aux lois et règlements et à garantir la protection des intérêts patrimoniaux du Groupe. Des plans d'action sont engagés pour en améliorer la portée en fonction des observations formulées par l'audit interne ou des évaluations issues de la cartographie des risques.

### **2.3. La détection des risques**

#### **Risques liés à la sécurité des biens et des personnes (clients et collaborateurs) :**

MUSEE GREVIN SA a une fine connaissance des risques auxquels son activité est confrontée, notamment par son statut d'Etablissement Recevant du Public et par les obligations de déclarations et de mise à jour des risques relatifs à la sécurité du personnel.

La Compagnie des Alpes a capitalisé une expérience dans la détection et l'anticipation des risques qu'elle a intégrée à sa culture et dont elle fait bénéficier MUSEE GREVIN SA.

Un dispositif de détection et de revue régulière des risques liés à l'exploitation a été mis en place par la Compagnie des Alpes avec la participation requise de l'ensemble des Sites dont MUSEE GREVIN SA. Ce dispositif repose sur l'existence d'un Comité des risques Groupe, et par un Comité des risques pour chaque métier, auquel participent les principaux dirigeants opérationnels, ce qui permet de s'inscrire dans une dynamique de suivi, d'animation et d'évaluation régulière (cartographie, audits terrain...), en coordination avec les actions menées au niveau du Groupe.

Le dispositif de contrôle est aussi animé par des fonctions intervenant directement dans les processus de détection des risques avec des objectifs de pro activité et de prévention.

## **Finance :**

Le directeur financier de MUSEE GREVIN SA a un rôle de prévention et d'alerte. Il identifie, évalue les risques et prend toutes les mesures nécessaires afin de les circonscrire. Il utilise les outils budgétaires, de reporting commun au Groupe et suit les indicateurs de performance prescrits par CDA.

La gestion du risque de taux auquel MUSEE GREVIN SA pourrait être confronté, est encadrée par la politique de gestion centralisée de trésorerie et des financements, mise en place par la Compagnie des Alpes pour chaque site français.

Le risque de fraude, compte tenu des sommes en liquide circulant sur le Site et des ressources internes, en partie saisonnières, est circonscrit par des procédures de billetterie et de caisse adaptées au Site.

## **Communication :**

La communication institutionnelle est assurée par MUSEE GREVIN SA. L'image du Site, visuels et autres publications externes, sont élaborés par MUSEE GREVIN SA avec la validation de la Direction de la Communication de la Compagnie des Alpes.

Le directeur du Site est le porte-parole de MUSEE GREVIN SA, avec le soutien de la Direction de la Communication de la Compagnie des Alpes, notamment face à toute situation de crise potentielle ; la nature de ces éventuelles crises est principalement liée au vandalisme, au vol de personnages et aux accidents dont pourrait être victime le public. L'image de GRÉVIN et du Groupe CDA pouvant être affectée, une politique de gestion de crise, basée sur l'anticipation, la pro-activité et la maîtrise, a été définie afin de faire preuve de la meilleure réactivité par le déploiement d'un dispositif adapté mobilisant rapidement les moyens humains, matériels et de communication nécessaires.

## **Assurances :**

La gestion des assurances de MUSEE GREVIN SA est sous le contrôle de la Compagnie des Alpes, qui souscrit les couvertures adéquates aux risques encourus par son activité, tant pour les biens et pertes d'exploitation, que pour la Responsabilité Civile (« exploitation », « après livraisons », « agent de voyage » et « défense / recours »).

### **3. Procédures de contrôle interne**

L'environnement de sécurité imposé au site GRÉVIN sensibilise au quotidien l'ensemble des collaborateurs à la nécessité et à l'importance du contrôle interne.

MUSEE GREVIN SA est fortement intégré à l'organisation du métier parc de loisirs de la Compagnie des Alpes et suit donc l'ensemble des directives et des procédures déployées par le Groupe CDA.

MUSEE GREVIN SA a ainsi mis en application au sein de son organisation le corps de normes édictées par la Compagnie des Alpes sur quatre thèmes liés à son activité :

- Maîtrise et sécurisation des flux de collecte du chiffre d'affaires,
- Maîtrise des flux de marchandises,
- Gestion des investissements,
- Gestion des engagements de dépenses.

MUSEE GREVIN SA a, en complément, décliné localement ses propres procédures adaptées à l'organisation de son exploitation.

### **3.1. Processus relatif au pilotage**

#### **Organisation :**

Les choix d'organisation de MUSEE GREVIN SA sont basés sur la responsabilisation, l'efficacité des opérations, tout en tenant compte des environnements économiques et sociaux liés à l'activité.

La cohésion de l'ensemble repose sur des définitions de fonction assorties de descriptions des responsabilités et rattachements hiérarchiques garantissant que les actions de contrôle à exercer à chaque niveau sont satisfaisantes.

#### **Stratégie :**

La stratégie de MUSEE GREVIN SA est définie et validée par son Conseil d'Administration. Le processus annuel de Plan Moyen Terme mis en place par le Groupe CDA met à contribution la direction de MUSEE GREVIN SA.

### **3.2. Processus relatif à l'exploitation**

Le suivi de l'exploitation du Site GRÉVIN est assuré par la Direction de MUSEE GREVIN SA.

Les exigences de sécurité sont couvertes par une politique définie et testée régulièrement.

Chaque fonction liée à l'exploitation s'appuie sur des règles internes de fonctionnement, des modes opératoires et des procédures formalisés et diffusés à l'ensemble du personnel concerné :

- Gestion des personnages (sélection, réalisation, entretien et maintenance)
- Conservation des archives du Site,
- Gestion du public (accueil, balisage des visites, sécurité, astreintes),
- Gestion de la billetterie,
- Gestion des boutiques (achat, stockage et distribution des marchandises).

### **3.3. Processus relatif à l'administration**

Le directeur financier a la responsabilité de l'administration locale et de l'application de l'ensemble des directives et procédures Groupe sur les processus suivants : ressources humaines, achats, gestion et sécurisation des caisses, accès aux coffres forts, gestion de la boutique, aspects juridiques et comptables, contrôle des engagements de l'ensemble des centres d'imputation du site, production du reporting quotidien pour les ventes et mensuel pour l'exploitation de MUSEE GREVIN SA.

### **3.4. Processus relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

#### **Fiabilité de l'information comptable et financière :**

Le Président du Conseil d'administration de MUSEE GREVIN SA, et, dans la limite des pouvoirs qui leurs sont conférés par délégation, le Directeur Général de la Société et le Directeur Financier sont garants de l'exhaustivité, l'intégrité, l'exactitude et de la qualité de l'information comptable et financière.

L'information comptable et financière est élaborée par le directeur financier de MUSEE GRÉVIN SA, structurée de façon à garantir la permanence et le systématisme des méthodes d'enregistrement des transactions selon des règles et un plan de compte définis par les Principes comptables du Groupe CDA, et selon un calendrier fixé en coordination avec le Groupe.

Au-delà des enregistrements comptables, la direction financière effectue également un suivi permanent des comptes, procédant notamment à un rapprochement régulier des soldes et des opérations enregistrées avec des informations externes (circularisation de tiers, rapprochements bancaires...).

Le contrôle des caisses est effectué journalièrement et ce de manière exhaustive.

La remontée des informations comptables et financières au Groupe CDA est réalisée par le directeur financier de MUSEE GREVIN SA via un outil de consolidation commun à l'ensemble des entités consolidées du Groupe, ce qui permet d'assurer la publication semestrielle et annuelle des comptes selon un processus standard et homogène, et de suivre les activités.

#### **La procédure budgétaire :**

La procédure budgétaire est commune aux filiales Parcs de Loisirs du Groupe CDA et comporte plusieurs rendez-vous annuels : le budget établi entre juillet et septembre (investissements, politique de prix, fréquentation et chiffre d'affaires, coûts et revues budgétaires) pour l'exercice suivant, puis des recadrages mensuels en fonction des reporting quotidiens et mensuels. Ces recadrages assimilables à des prévisions permanentes sont l'occasion de présentations et discussions au Comité de Direction de la Compagnie Des Alpes – Parcs de Loisirs : cet examen permet une revue de l'activité du MUSEE GREVIN.

La fréquentation, le chiffre d'affaires et la dépense visiteur sont suivis de manière journalière par la direction de MUSEE GREVIN et ces informations sont transmises quotidiennement à la direction Parc de Loisirs du Groupe CDA.

#### **Le reporting mensuel :**

Le contrôle budgétaire de l'activité de GREVIN est effectué sur la base d'un reporting mensuel de chaque mois à partir des données détaillées du mois précédent. Ce reporting, établi par le directeur financier, permet ainsi de mesurer la performance de MUSEE GREVIN SA et sa contribution au résultat de la Compagnie des Alpes.

Un reporting spécifique portant sur les faits marquants recensés par le Directeur du Site fait l'objet d'une information mensuelle complémentaire adressée à la Direction Générale de la Compagnie des Alpes.

#### **Règles d'engagement :**

Des règles d'engagement strictes quant à la capacité des responsables à engager la Société vis-à-vis de tiers (encaissements clients, paiements fournisseurs) sont en vigueur et strictement appliquées par MUSEE GREVIN SA.

#### **L'arrêté des comptes semestriels et annuels :**

La Direction de la consolidation du Groupe CDA fixe un calendrier et des instructions pour la préparation des comptes.

De même, un certain nombre de contrôles doivent être réalisés pour garantir un processus standard et homogène de formalisation des liasses et des documents et commentaires hors liasse ; les domaines spécifiques tels que provisions pour risques, impôts différés, engagements hors bilan, font l'objet d'un suivi particulier.

La coordination avec les travaux des commissaires aux comptes est assurée par le directeur financier.

Les commissaires aux comptes présentent leurs observations à la direction générale et à la direction financière du MUSEE GREVIN, lors de réunions qui ont pour objet d'examiner les comptes annuels et semestriels avant leur présentation au Conseil d'Administration.

#### **4. Evolution du dispositif de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne du Groupe CDA est dynamique et reste sensible à l'évolution des enjeux des sociétés qui le constituent.

L'objectif pour MUSEE GREVIN SA est de rester impliqué et performant au sein de ce dispositif, donc de participer à tout programme de réflexion, d'échanges et de mise en place de nouveaux cadres de fonctionnement et de bonnes pratiques.

**Le Président du Conseil d'administration**

### 3.2 Rapport du Commissaire aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

**Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société MUSEE GREVIN, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et l'établissement des autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce**

**(Exercice clos le 30 septembre 2008)**

Aux actionnaires  
**MUSEE GREVIN**  
10, boulevard Montmartre  
75009 Paris

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société MUSEE GREVIN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2008.

Il appartient au Président, dans un rapport soumis à l'approbation du Conseil d'Administration, de rendre compte notamment de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ainsi que d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;

- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Par ailleurs, nous attestons que ce rapport comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 30 janvier 2009

Le Commissaire aux Comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit

Bruno Tesnière

## IV - AUTRES INFORMATIONS

### 4.1 Rapport spécial du Conseil d'administration sur les opérations d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les opérations d'attribution gratuite d'actions

Conformément aux dispositions des articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, des opérations d'attribution gratuite d'actions, et des opérations d'exercice d'options de souscription ou d'achat d'actions, intervenues pendant l'exercice clos au 30 septembre 2008.

Il n'existe aucun plan d'options de souscription ou d'achat ni d'attribution gratuite portant sur des actions Musée Grévin. En revanche la Compagnie des Alpes, société mère de Grévin, met en œuvre annuellement des plans d'option de souscription d'actions et/ou d'attribution gratuite d'actions portant sur ses propres titres, au bénéfice de certains salariés du Groupe Compagnie des Alpes.

#### Options de souscription ou d'achat d'actions :

Caractéristiques des Plans d'options de souscription d'actions de la société émettrice Compagnie des Alpes :

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n°10	Plan n°11
Date de l'Assemblée	14/03/2003	10/03/2004	10/03/2004	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire	04/06/2003	07/04/2004	25/01/2005	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008
Période de levée des options	du 04/06/2003 au 03/06/2008	du 07/04/2004 au 06/04/2009	du 25/01/2009 au 24/01/2010	du 24/02/2010 au 23/02/2011	du 01/03/2011 au 29/02/2012	du 21/02/2012 au 20/02/2013
Prix de souscription des actions (en €)	22,595	30,98	30,45	31,25	36,24	31,93

Les chiffres ci-dessus (prix de souscription, valeur d'attribution, nombre de titres, etc.) vous sont présentés après prise en compte de la division par deux du nominal de l'action CDA intervenue le 25 mai 2007

#### Attribution gratuite d'actions :

Les Plans mis en œuvre par la Compagnie des Alpes depuis 2006 (Plan n°9) combinent l'octroi d'options de souscription d'actions et l'attribution gratuite d'actions.

Caractéristiques des Plans d'attribution gratuite d'actions :

	Plan n° 9	Plan n°10	Plan n°11
Date de l'Assemblée générale	23/02/2006	28/02/2007	28/02/2007
Date du Directoire	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008
Date d'attribution	24/02/2006	01/03/2007	21/02/2008
Date d'acquisition	24/03/2008	01/04/2009	21/03/2010
Fin du délai de conservation	24/03/2010	01/04/2011	21/03/2012
Valeur d'attribution (en €)	29,43	34,155	25,047

Les chiffres ci-dessus (prix de souscription, valeur d'attribution, nombre de titres, etc.) vous sont présentés après prise en compte de la division par deux du nominal de l'action CDA intervenue le 25 mai 2007

**TABLEAU 1 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES (PLAN 11) PAR LA COMPAGNIE DES ALPES, DURANT OU AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2008.**

	<b>Nombre d'options</b>	<b>Plan n°</b>	<b>Date d'échéance</b>	<b>Prix de souscription par action</b>
<b>AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE MUSEE GREVIN</b>				
SILVENT Franck	8 000	11	20/02/2013	31,93 €
NAIM Serge	8 000	11	20/02/2013	31,93 €
DE REYNIES Béatrice	1 700	11	20/02/2013	31,93 €
<b>AUX DIX SALARIES DE MUSEE GREVIN NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT BENEFICIE DU PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS</b>				
	Néant			

**TABLEAU 2 : OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS « COMPAGNIE DES ALPES » EXERCEES DURANT L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2008.**

	<b>Nombre d'actions souscrites</b>	<b>Plan n°</b>	<b>Prix de souscription par action</b>
<b>PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE MUSEE GREVIN</b>			
	Néant		
<b>PAR LES DIX SALARIES DE MUSEE GREVIN NON MANDATAIRES SOCIAUX AYANT LEVE LE PLUS GRAND NOMBRE D'OPTIONS</b>			
	Néant		

**TABLEAU 3 : ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT (PLAN 11) PAR LA COMPAGNIE DES ALPES DURANT L'EXERCICE CLOS AU 30 SEPTEMBRE 2008.**

	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Plan n°</b>	<b>Valeur d'attribution par action</b>
<b>AUX MANDATAIRES SOCIAUX DE MUSEE GREVIN</b>			
SILVENT Franck	1 377	11	25,047 €
NAIM Serge	1 377	11	25,047 €
DE REYNIES Béatrice	500	11	25,047 €
<b>AUX DIX SALARIES DE MUSEE GREVIN NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE</b>			
	400	11	25,047 €

## V - REMUNERATION DES CONTROLEURS LEGAUX

### REMUNERATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

*En euros*

	<b>30/09/2008</b>	<b>30/09/2007</b>
Rémunérations	27 000	26 000
<b>TOTAL</b>	<b>27 000</b>	<b>26 000</b>

## **VI- INFORMATIONS PUBLIEES OU RENDUES PUBLIQUES**

### **6.1 Publications BALO et AMF**

Les informations suivantes ont été publiées ou rendues publiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

Parue le 30 Janvier 2009 :	Rapport Financier Annuel au 30 Septembre 2008
Parue le 28 Janvier 09 :	CONVOICATIONS - Assemblées d'actionnaires et de porteurs de parts (Avis de réunion valant avis de convocation)
Parue le 06 Août 08 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (Chiffre 3 <sup>ème</sup> trimestre 2007/2008)
Parue le 30 Juin 2008 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (comptes intermédiaires)
Parue le 30 Mai 2008 :	Rapport Financier Semestriel au 31 Mars 2008
Parue le 19 Mars 2008 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (Comptes annuels au 30 Septembre 2007)
Parue le 06 Février 08 :	PUBLICATIONS PERIODIQUES - Sociétés commerciales et industrielles (Chiffre 1 <sup>ER</sup> trimestre 2007/2008)
Parue le 30 Janvier 2008 :	Rapport Financier Annuel au 30 Septembre 2007

### **6.2 Communiqués de presse**

Paru le 29 décembre 2008 :	GREVIN – Adhésion AFEP- MEDEF
Paru le 22 décembre 2008 :	Résultats de l'exercice 2007/2008
Paru le 12 Novembre 2008 :	Chiffre d'affaires 2007/2008
Paru le 31 Juillet 2008 :	Chiffre d'affaires 3 <sup>ème</sup> trimestre 2007/2008
Paru le 30 Mai 2008 :	Résultat 1 <sup>er</sup> semestre 2007/2008
Paru le 07 Mai 2008 :	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> semestre 2007/2008
Paru le 01 Février 2008 :	Chiffre d'affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2007/2008

### **6.3 Site internet : rubrique « Informations réglementées AMF »**

Grévin a mis en place sur son site internet une rubrique dédiée aux informations réglementées.

Site Internet : [www.grevin.fr](http://www.grevin.fr)

## VII - DECLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

### 3. Responsables du Rapport financier annuel

Madame Béatrice de REYNIES, Administrateur et Directeur général de Musée Grévin SA

### 4. Attestation

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le 30 janvier 2009

**Béatrice de REYNIES**

Directeur général et Administrateur

### 5. Contacts investisseurs

**Responsable de la communication financière**

Monsieur Eric GUILPART, Directeur de la communication Compagnie des Alpes

Tél/Fax : 01 46 84 88 79 - courriel : [eric.guilpart@compagniedesalpes.fr](mailto:eric.guilpart@compagniedesalpes.fr)